

N° 24 - JUIN 2006

Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

La coopération transfrontalière dans l'objectif de coopération territoriale



Danuta Hübner,
Commissaire européen
en charge de la politique
régionale

Dans la nouvelle période de programmation 2007-2013, la coopération territoriale devient le troisième objectif de la politique de cohésion communautaire avec un budget de 7,8 milliards d'euros, dont les trois quarts concernent directement la coopération transfrontalière sur les frontières internes et externes de l'Union européenne.

L'intégration européenne passe par les territoires, au premier rang desquels les bassins de vie transfrontaliers tels que les agglomérations transfrontalières. La coopération qui s'y développe doit permettre de faire émerger des projets véritablement innovants et structurants, s'inscrivant dans les objectifs définis par les stratégies de Lisbonne et de Göteborg. C'est avec conviction que je soutiens des organismes comme la Mission Opérationnelle Transfrontalière qui accompagnent les territoires transfrontaliers dans leur coopération. J'encourage les acteurs de ces territoires à se mobiliser dans le cadre de la nouvelle programmation européenne pour concrétiser leurs projets de coopération territoriale en lien avec les priorités définies par le Conseil de l'Union européenne.

Le lancement effectif des nouveaux dispositifs devrait avoir lieu pour le début de l'année 2007. C'est donc dès à présent que les acteurs du transfrontalier doivent coopérer avec les autorités de gestion pour préparer les programmes de coopération pour les années 2007 à 2013, afin de permettre dans les meilleures conditions l'intégration des territoires transfrontaliers que j'appelle de mes vœux.

Projet Interform Les premiers entretiens du transfrontalier



Dans le cadre du projet Interform, réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières, financé par le programme européen Interact, les premiers « Entretiens du transfrontalier » ont été organisés à Nice, en décembre 2005, sur le thème de la performance économique en transfrontalier.

A l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (chef de file du projet Interform), de l'université de Nice Sophia-Antipolis, de l'université de Gênes et de l'Institut international de communication de Gênes, ces entretiens se sont déroulés les 2 et 3 décembre 2005 au château de Valrose, à l'université de Nice Sophia-Antipolis, autour de la question : « Comment améliorer la performance économique des territoires frontaliers ? ».

A l'issue d'un appel à communication lancé en août 2005, 14 intervenants avaient été retenus pour présenter leurs travaux. Des praticiens de terrain et des chercheurs ont pu confronter leurs points de vue sur des sujets tels que le passage d'une logique de concurrence à une logique de coopération, la question de l'efficacité des programmes Interreg pour mettre en œuvre des projets de développement économique ou encore l'articulation des projets de développement économique avec les projets de territoire. Les témoignages et les présentations d'études ont été riches et ont donné lieu à de nombreux débats.

Les participants étaient d'origines géographiques (Finlande, Belgique, Espagne, République tchèque, etc.) et professionnelles (organismes consulaires, universités, collectivités territoriales, organismes de formation, associations...) très diverses. Les



Château de Valrose.

actes de ce séminaire sont disponibles sur le site de la MOT, www.espaces-transfrontaliers.eu.

Cette manifestation sera renouvelée les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006 sur la frontière franco-allemande, en lien avec l'Euro-Institut de Kehl.

A noter, pour finir, que le site Internet du projet Interform, en cours de réalisation, sera prochainement disponible à l'adresse www.interform-eu.org. ■

SOMMAIRE

Dossier : Préparation de la nouvelle période de programmation européenne 2007-2013 :

un enjeu pour les territoires transfrontaliers..... p. 2-3

L'actualité : Lancement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau – Les problématiques foncières

et immobilières dans les agglomérations transfrontalières de Genève et de Bâle p. 4

Préparation de la nouvelle période de programmation européenne 2007-2013

Un enjeu pour les territoires transfrontaliers

Avec l'accord sur le cadre financier européen 2007-2013, le sommet européen de Bruxelles de décembre 2005 a ouvert la voie à la préparation de la nouvelle programmation européenne. La Coopération territoriale européenne y est présentée comme l'un des trois objectifs de la nouvelle politique européenne de cohésion.

Le transfrontalier dans la nouvelle période de programmation

En juillet 2004, la Commission européenne a adopté ses propositions législatives pour la réforme de la politique de cohésion 2007-2013. Elles comprennent un règlement général sur les trois sources de financement des actions structurelles (Feder, FSE et Fonds de cohésion), trois règlements spécifiques pour chacun de ces fonds et un dernier proposant la mise en place d'un nouvel outil: le Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Dotée de la personnalité juridique, cette nouvelle structure de coopération permettra de rassembler l'ensemble des partenaires compétents de part et d'autre des frontières.



La politique de cohésion européenne est réorganisée en trois objectifs principaux: « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne ». La Coopération territoriale européenne, qui remplace Interreg, devient donc un objectif à part entière (l'objectif 3). Il porte sur la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et les réseaux de coopération et d'échanges.

Les Orientations stratégiques communautaires (OSC) fixent, quant à elles, les priorités pour la nouvelle programmation. Publiées par la Commission dans leur première version en

juillet 2005, elles s'alignent sur la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. La cohésion territoriale européenne y est promue comme un axe transversal.

L'accord sur les perspectives financières 2007-2013, négocié par le Conseil européen les 15 et 16 décembre 2005, a donné suite à un accord interinstitutionnel, conclu en avril 2006, qu'il reste à adopter formellement. Selon les termes de cet accord, 7,75 milliards d'euros sont prévus pour l'objectif 3 (représentant 2,5 % du budget global de la politique de cohésion), avec 74 % pour le volet transfrontalier, 21 % pour le transnational et 5 % pour les réseaux.

Afin d'assurer une gestion plus efficace, le nombre de programmes concernant la coopération transfrontalière devrait être réduit; certains d'entre eux, couvrant des échelles territoriales moindres, fusionneront.

L'articulation des niveaux nationaux et communautaires

Les règlements et les OSC permettent aux autorités nationales de préparer leur Cadre de référence stratégique national (CRSN). Ce document a pour vocation de définir les priorités stratégiques pour la mise en œuvre de la politique de cohésion propre à chaque Etat et son articulation avec la politique nationale d'aménagement du territoire. En cours de finalisation au niveau national, les CRSN seront ensuite transmis à la Commission. Le gouvernement français a inclus la coopération territoriale dans son CRSN, comme le proposait le projet de règlement, manifestant ainsi que celle-ci fait partie intégrante de la politique nationale.

Les CRSN serviront de fondement à l'élaboration des Programmes opérationnels (PO). Ceux-ci, en cours d'élaboration, déclinent, pour chaque territoire de coopération, la stratégie d'intervention. Ils contiennent notam-

Les montants dédiés à la coopération transfrontalière

Pour l'ensemble de l'Union européenne, les montants dédiés à la coopération transfrontalière pour la période 2007-2013 augmentent de près de 1,6 milliard d'euros, passant de 3,998 à 5,576 milliards d'euros. Cette évolution se traduira pour la France par un doublement des fonds mis à disposition des porteurs de projets transfrontaliers.

ment un diagnostic territorial, des axes prioritaires et un plan de financement simplifié.

Les acteurs locaux doivent s'investir dès à présent dans cette préparation des Programmes opérationnels en faisant remonter leurs besoins et leurs projets auprès des autorités des Etats et des régions en charge de leur élaboration.

Le calendrier d'approbation des PO est lié à l'adoption définitive du budget européen, des règlements et des OSC, ainsi qu'à la transmission à la Commission des CRSN. Les PO seront ensuite transmis à la Commission pour négociation. L'adoption des futurs programmes et leur mise en œuvre s'échelonneront sur l'année 2007.

Le positionnement de la MOT et de son réseau

Dans cette période clé pour la coopération transfrontalière, la prise en compte des besoins du terrain, relayés par les acteurs locaux, est essentielle. La Mission Opérationnelle Transfrontalière, forte d'un réseau de 40 adhérents, regroupant des collectivités territoriales et leurs groupements, des structures transfrontalières, des grandes entreprises et des fédérations, accompagne de près la préparation des nouveaux dispositifs européens.

Elle a notamment permis d'introduire des modifications concernant la coopération transfrontalière dans le CRSN français et contribue à la réflexion sur les nouveaux dispositifs d'assistance technique nationale et communautaire.

La MOT est aux côtés des collectivités pour les assister dans l'élaboration de leurs stratégies territoriales, le montage de leurs projets transfrontaliers et l'établissement de structures de portage juridique comme le nouveau GECT. ■

Points de vue



Pierre Mirabaud
Délégué
interministériel à
l'aménagement
et à la
compétitivité des
territoires (DIACT)

« L'objectif de coopération territoriale qui se substitue à l'actuelle initiative communautaire Interreg est désormais au cœur de la politique européenne de cohésion pour la période 2007-2013. Le gouvernement français confirme cette priorité en intégrant la coopération territoriale dans le diagnostic et les priorités du Cadre de référence stratégique national (CRSN). Le financement communautaire du volet transfrontalier va s'accroître, notamment pour la France, au bénéfice de stratégies transfrontalières que la DIACT souhaite plus ambitieuses. Le volet transfrontalier concerne maintenant, du fait de l'extension du volet maritime, 15 régions métropolitaines et les 4 DOM. La concordance des programmations européennes et nationales (Contrats de projets Etat-Région et conventions territoriales) devra permettre la plus grande synergie entre les deux processus. Les diagnostics, les stratégies régionales et territoriales (coopération métropolitaine, agglomérations, pays, pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale...) devront ainsi intégrer la dimension transfrontalière chaque fois que possible. Il conviendra de mieux identifier les projets structurants ou les méthodes pour les mener à bien dès la rédaction des programmes, ce qui nécessite une plus grande implication des services de l'Etat comme des régions aux côtés des autres

collectivités locales. Une meilleure articulation avec les stratégies de coopération transnationale devra être recherchée. Dans cette nouvelle phase de programmation et de contractualisation, la MOT a vocation à intervenir aux niveaux locaux et régionaux en assistance aux projets, au niveau européen comme partenaire actif des programmes de réseaux tels qu'Interact, Urbact ou Orate dans le champ du transfrontalier. Enfin, elle demeure pour les ministères intéressés par les questions transfrontalières et pour la DIACT un outil indispensable d'investigation sur les questions transfrontalières. »



Philippe Suinen
Directeur général
Direction
générale
des relations
extérieures,
région wallonne

« La coopération territoriale est évidemment une des priorités de la région wallonne pour la programmation 2007-2013. Cette réflexion est menée pour l'ensemble des programmes avec un accent particulier pour les territoires où la région wallonne exerçait des prérogatives particulières (autorité de gestion). Nous avons voulu rechercher des préoccupations transversales, c'est-à-dire celles communes aux différentes frontières de la région wallonne, tout en gardant des spécificités pour chacune d'entre elles. Une étude réalisée par un consultant extérieur synthétise les résultats de cette réflexion. Des axes de développement se retrouvent ainsi tant dans le CRSN que dans les projets de PO. La nouvelle programmation sera probablement davantage axée sur les orientations de la Commission européenne et

confirmée par les différentes régions frontalières partenaires. Cette programmation pourrait se définir de la façon suivante : la création d'une culture de coopération transfrontalière pérenne favorisant la croissance et l'emploi, et apportant une valeur ajoutée aux citoyens tout en veillant à mettre en œuvre des particularités de proximité propres aux programmes transfrontaliers. Pour atteindre cet objectif, une double démarche doit être envisagée : définir un nombre limité d'objectifs et concentrer les moyens financiers sur des axes de développement structurant. »



Christian Dupessey
Vice-président de
la Communauté
de communes de
l'agglomération
annemassienne

Maire-adjoint de la ville
d'Annemasse

« La nouvelle programmation européenne (2007-2013), qui se prépare aujourd'hui, constitue un véritable enjeu pour notre projet d'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. Il me paraît essentiel, dès à présent, de mettre en synergie ces nouveaux programmes européens avec les Contrats de projets proposés en mars dernier par le gouvernement français. Notre territoire franco-valdo-genevois développe depuis de nombreuses années une coopération transfrontalière active, soutenue par une volonté politique forte. De nombreux projets transfrontaliers sont mis en œuvre à l'intérieur du Projet d'agglomération et de son volet Coopération métropolitaine. Ils reposent sur des objectifs concrets, élaborés par des groupes de travail permanents, qui concernent la vie quotidienne des habitants de toute la région. Ceci constitue une base solide qui doit être pleinement prise en compte dans les nouveaux programmes. On parle beaucoup de développement durable et de compétitivité. Je soulignerai pour finir les éléments essentiels de notre projet d'agglomération transfrontalière : l'interconnexion des réseaux de transport (le Ceva par exemple), le développement des relations culturelles, l'implantation sur le territoire français de structures internationales (ONG) en complément de Genève, et la protection de l'environnement (autour du lac Léman notamment) répondent à ces enjeux et sont au cœur de nos préoccupations. Nous devons saisir dès que possible les nouveaux outils qui nous seront proposés pour avancer dans ce sens. »

Harmonisation des stratégies nationale et européenne : l'exemple de la France

La stratégie européenne pour 2010, fixée par les chefs d'Etat et de gouvernement à Lisbonne en mars 2000, ambitionne de faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Le Conseil de Göteborg de juin 2001 a élargi cette stratégie à la protection de l'environnement et au développement durable. Le gouvernement français a affirmé sa volonté d'inscrire sa politique d'aménagement du territoire dans ces perspectives. Celle-ci s'est

traduite, lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, par la décision de coordonner les nouveaux Contrats de projets Etat-Région 2007-2013 (remplaçant l'ancienne génération des Contrats de plan Etat-Région) et la future génération des programmes européens, autour de ces stratégies et d'un même calendrier. Cette orientation s'accompagne d'une priorité donnée aux « projets d'investissements structurants » et « de grande envergure ».

Lancement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Suite à la déclaration commune du 22 janvier 2003 du président français Jacques Chirac et du chancelier allemand Gerhard Schröder soutenant la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, les parties française et allemandes¹ ont abouti, en octobre 2005, à la signature d'une convention-cadre définissant les orientations politiques de l'Eurodistrict, les structures décisionnelles mises en place et les thématiques prioritaires. Ce texte se réfère au livre blanc Strasbourg-Ortenau de 2004 et affirme la nécessité de rechercher une complémentarité avec le projet métropolitain².



Au-delà de sa dimension symbolique et institutionnelle, l'Eurodistrict doit permettre la mise en œuvre de projets concrets entre les collectivités françaises et allemandes avec trois objectifs principaux : devenir au sein de l'Union européenne un territoire pilote en matière d'intégration approfondie dans les régions frontalières ; contribuer au développement durable de la région et renforcer son rayonnement européen ; et, enfin, améliorer le quotidien des citoyens.

De nombreux domaines d'action ont été définis, dont certains, jugés prioritaires, pourront faire l'objet d'une expérimentation : bilinguisme, culture, formation professionnelle, connexion entre les lignes TGV et ICE, santé publique, prévention des risques naturels et sécurité publique.

Depuis la signature de la convention, le Conseil de l'Eurodistrict, organe décisionnel regroupant les représentants politiques des collectivités partenaires, s'est réuni à deux reprises, en décembre et en février

derniers. Outre la définition d'une méthode de travail, ces deux séances ont permis de faire émerger les premiers projets concrets comme l'harmonisation des systèmes de santé afin notamment de faciliter la prise en charge des patients de part et d'autre du Rhin, la mise en place d'une communication commune, dans le cadre du Tour de France 2006 (passage dans l'Ortenau) avec la création d'un logo et d'un site web communs.

Parmi les autres sujets ont été évoquées la nécessité d'une approche transfrontalière de l'environnement, l'harmonisation des tarifications téléphoniques de part et d'autre de la frontière et les connexions TGV Est - ICE allemand.

¹Communauté urbaine de Strasbourg, Ortenaukreis, villes d'Offenbourg, Lahr, Kehl, Achern et Oberkirch.

²Appel à coopération métropolitaine, lancé par la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, ex-DATAR) en 2004 et ayant retenu la candidature de la Communauté urbaine de Strasbourg et de l'Ortenau.

Les problématiques foncières et immobilières dans les agglomérations transfrontalières de Genève et de Bâle

La MOT a mené, entre novembre 2005 et mai 2006, une étude sur les problématiques foncières et immobilières au sein de deux agglomérations transfrontalières faisant l'objet d'une certaine pression foncière : l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'agglomération trinationale de Bâle.

Cette étude, commandée par le ministère de l'Équipement*, a permis, pour chacune de ces agglomérations, de comparer les portions de territoire de part et d'autre de la frontière, d'en connaître le fonctionnement, les acteurs et les problèmes spécifiques liés au foncier et au logement. Il s'agissait également de comparer, de chaque côté de la frontière, la prise en compte de ces éléments dans les politiques de planification locale et dans le projet de territoire transfrontalier, ainsi que les différences relatives aux outils

utilisés pour maîtriser la pression foncière. Des propositions en termes politiques et d'outils fonciers ont été formulées.

L'étude a révélé des situations assez dissemblables. L'agglomération franco-valdo-genevoise,

marquée par une très forte croissance démographique et économique, et un foncier disponible seulement sur la partie française, est soumise à une pression foncière et immobilière très importante. Cette situation confère à la partie française un statut de territoire sous pression avec peu d'équivalents sur d'autres frontières. Ce territoire, tant côté français que genevois, tente actuellement de réfléchir à une coopération transfrontalière en



matière de portage foncier et de produit de logement.

Au sein de l'agglomération trinationale de Bâle, la pression foncière et immobilière est nettement moins importante. Elle résulte pour partie de la présence de nombreux travailleurs frontaliers à majorité française et entraîne des répercussions sur les modes d'urbanisation à maîtriser côté alsacien.

*Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

www.espaces-transfrontaliers.eu passe le cap des 100 000 visiteurs !

Après la mise en ligne des versions anglaise, allemande, espagnole et italienne à l'automne dernier et une nouvelle extension en « .eu », le site www.espaces-transfrontaliers.eu a passé la barre

des 100 000 visiteurs en avril 2006, avec une moyenne de 443 visites par jour depuis le début de l'année. Ce site-ressources sur la coopération transfrontalière est animé par la MOT depuis juin 2002.

